



SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA REGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



défense
l'animal

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

RAPPORT ACTIVITES DE L'ANNEE 2024 **ASSOCIATION S.P.A. DE SALON DE PROVENCE ET SA REGION**

A) INTRODUCTION :

Présentation de la SPA de Salon et sa Région, Refuge et Fourrière de 38 communes, prestataire en tout de 43 communes des Bouches-du-Rhône et de 325.000 habitants.

- L'Association « **Société Protectrice des Animaux (SPA) de Salon et sa Région** » est une **Association Indépendante de type « loi de 1901 »** créée le 14 Mars 1954 pour une durée illimitée par le Salonais Camille Rocquelain, opticien de son état. Elle tient son siège à Salon de Provence, quartier du Talagard au Refuge-Fourrière qui porte le nom de son fondateur. Elle est adhérente de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal (CNDA ex-CNSPA) situé à Lyon.
- Cela fait donc 70 années que notre Institution Salonaise Indépendante s'est donnée pour but de protéger et de secourir les animaux et de participer ainsi à lutter contre les abandons, les mauvais traitements et de favoriser le bien-être et la défense de l'animal dans toute sa globalité.
- Cette œuvre passionnante fait travailler aujourd'hui 14 salariés et 150 bénévoles réguliers, 365 jours par an. Elle comptabilise près de 700 adhérents.
- L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de 150 personnes bénévoles au sein duquel un Bureau Exécutif gère et gouverne les affaires au quotidien.
(OBS : les bénévoles des Refuges n'interviennent en aucun cas dans les Fourrières Chiens et Chats, seuls les salariés interviennent dans ces zone qui correspondent au service public des communes conventionnées).

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2021 nous avons créé le service de Captures-ramassages-transports des animaux divagants et décédés pour 42 communes, et assurons le service de trappage des chats « errants-libres » à stériliser pour une 20aine de communes.

- L'Association organise, dirige et gère un Service de « Captures-ramassages-transports et trappage des chats libres pour stérilisation », une Fourrière Animalière et un Refuge Animalier et nous sommes prestataires de 43 communes en y assurant tout ou partie des services et des prestations **(325.000 habitants => 16 % de la population totale des Bouches-du-Rhône).**

1/8



SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA REGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

- En effet, la « SPA de Salon et sa Région » est la Fourrière Animalière et le Refuge Animalier de 38 communes du département des Bouches-du-Rhône et de 300.000 habitants (14% de la population totale du 13) avec une capacité maximale de 200 chiens et 100 chats.
- **En 2024 nous avons traité le cas de 1151 animaux (vivants) entrants (1265 en 2023 soit – 10,96%) en plus des 150 à 180 chiens et 80 à 100 chats déjà présents comme « pensionnaires permanents » sur notre Refuge (chenil et chatterie). Nous avons ramassé un peu plus de 300 cadavres sur les voies publiques des communes durant cette année 2024.**
- **Nous avons comptabilisé en tout 645 adoptions de chiens et chats en 2024 (564 en 2023 => moyenne de + 14,36%)**
 - ⇒ **dont 348 chiens (288 en 2023 => + 20,83 %)**
 - ⇒ **et 297 chats (276 en 2023 => + 7,6%).**
- Ce sont donc 13 salariés qui interviennent chaque jour durant toute l'année pour la capture et le transport des animaux divagants et décédés, pour le trappage des chats « errants-libres » à stériliser, pour le nourrissage, le nettoyage, la désinfection en Fourrière et en Refuge, les soins vétérinaires de tout type (sur le Refuge ou en cabinet), l'entretien des box, de la chatterie, des locaux, des bâtiments, du parc de promenade, du terrain, des lavages en machine de couverture et autres draps, serviettes, la, gestion des déchets organiques et ordures, etc.
- Les salariés s'occupent des animaux placés en Fourrière, des reprises de fourrière par les propriétaires, des adoptions des animaux placés en Refuge des adoptions et de tout le processus légal y étant attaché, des identifications (puces électroniques) des suivis de vaccins, stérilisations et des interventions chirurgicales si nécessaire.
- La plupart des bénévoles (autres que les membres du Bureau Exécutifs) sont spécialisés dans les promenades de chiens du Refuge, dans l'aide apportée à l'entretien de la chatterie, mais aussi dans le soutien au nourrissage, nettoyage et sortie des chiens de catégorie 1 et 2 (loi du 06 janvier 1999). Quelques bénévoles participent aux travaux d'entretien des installations (bricolage de bin niveau)
- Il y a aussi l'administration et la gestion quotidienne du Refuge et de l'Association avec, entre autres, l'administration des adhésions, le règlement des factures, les suivis des courriers, des messages par e-mail, par Messenger et par téléphones. L'accueil téléphonique et la réception physique des visiteurs et des RDV pour adoptions. L'administration et la gestion du site Internet et des réseaux sociaux.

2/8

- Le Directeur du Refuge-Fourrière (Cadre salarié) s'occupe du management et de l'administration des personnels (paie, planning, recrutement, formation, médecine du travail, contrôle des tâches

Refuge et Fourrière Camille Rocquelain
Quartier du Talagard – 13300 Salon de Provence
Association loi 1901 – N°Siret 78277891400021
www.spa-salon-de-provence.fr



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

effectuées, suivi des tableaux de bords etc...) sous le contrôle hiérarchique du Président de l'Association. Il est secondé par une Directrice-Adjointe (Cadre salariée) qui assure le management de la partie « terrain » du personnel, de toutes les problématiques animalières, des plannings du personnel, de l'organisation des astreintes (service d'inter-ventions 24h/24, 7j/7 et 365j/365). Le Directeur du Refuge-fourrière est aussi le Trésorier de l'Association à **titre bénévole**.

- Le Président et le Bureau Exécutif sont chargés de la gouvernance, de la gestion administrative et financière de l'Association, des relations extérieures, des contacts avec les diverses administrations et les collectivités locales Région et Département, les Maires et les élus locaux, la Préfecture; des relations avec la presse écrite, la radio, la télévision et les divers partenaires, des relations avec la Préfectures (DDPP), les polices municipales et la police nationale, la gendarmerie, avec notre Avocate.
- Le suivi de la comptabilité et du domaine sociale est assuré par un cabinet d'expertise comptable extérieur. Les comptes sont validés par un Commissaire aux Comptes.
- Fin 2023, notre Trésorier Philippe GAUTIER a été coopté au Conseil d'Administration de la **Confédération Nationale de Défense de l'Animal (CNDA)**, puis élu au sein de ce CA comme Vice-Président de la CNDA et depuis le 24 juin il a été élu Administrateur par l'Assemblée Générale de la CNDA et à nouveau élu Vice-Président de la CNDA (*Fin 2023 j'ai été nommé Ambassadeur de la CNDA pour le Sud Est avec Francine PLUVINAGE*).
- Notre Association est donc fortement représentée au sein des instances de la Confédération dont nous sommes adhérent depuis 1954 et qui se nommait il y a encore quelques années la Confédération Nationale des SPA de France (Confédération de 280 Refuges Indépendants et associations indépendantes)

B) LES GRANDES LIGNES DE L'ANNEE 2024

- **Les frais vétérinaires + pharmacie s'élèvent à environ 166.000,00 €.**
Afin de pérenniser une stabilité financière et ne pas accabler davantage ce poste financier, une nouvelle clause a été ajoutée aux conventions signées avec les Mairies sur 2024 : toutes les factures de soins vétérinaires, indispensables et inévitables, apportés aux animaux en divagation (jeunes et sains) non identifiés, ou identifiés mais dont les propriétaires ne s'en acquitteraient pas directement, sont à la charge des Mairies ; une facture leur sera retournée par nos soins pour remboursement des sommes avancées.
- Les frais de nourriture, Royal Canin et autres divers, s'élèvent à **environ 30.000 €.**
- **Les salaires et charges salariales représentent 462.400,00 €** et sont couverts en partie seulement par les conventions avec 43 communes des Bouches-du-Rhône.
- Les factures **EDF sont d'environ 14.000 €** cette année 2024 ;

Refuge et Fourrière Camille Rocquelain
Quartier du Talagard – 13300 Salon de Provence
Association loi 1901 – N°Siret 78277891400021
www.spa-salon-de-provence.fr



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



défense
l'animal

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

- **L'ensemble des dons et adhésions représente 80.000,00 €, les contrats de fourrière représentent environs 410.000,00 €. Ce sont ces 43 contrats de fourrière et autres prestations qui font « vivre majoritairement » notre association » !**

a) Point sur les conventions

- Dans la continuité de son travail avec les Communes, M. le Président a élaboré de nouvelles conventions ou de nouveaux avenants aux contrats déjà en cours ou à venir avec 42 Communes incluant nos Villes partenaires « historiques » fin 2023 (un travail bénévole de Titan)
 - Inflation l'oblige, la participation aux prestations facturées par la SPA de Salon et sa Région ont légèrement augmenté en 2024 :
 - . Pour la fourrière « hébergement » nous sommes passé d'une participation des communes de 0.98 € annuel par habitant entre 2020 et 2022 à 1.07 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2023 **puis 1,09 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2024** pour les services Fourrière et Refuge pension et soins divers (1,16 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2024 pour 80% des communes*)
 - . Pour le service de Capture-Transport-Interventions 24h/24-7j/7 et 365j/365 créé le 1^{er} janvier 2021 nous sommes passés de 0.35 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2021 à 0.39 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2023 à **0,42 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2024** (0,44 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2025)
- * Bien sûr le dialogue reste ouvert et nous avons négocié avec certaines Communes un forfait différencié, aménagé, spécifique à leurs besoins, etc. mais les tarifs généraux détaillés ci-dessus sont approuvés par 80% de nos Villes partenaires.**
- Ce qui a été en fin d'année 2023, c'est d'obtenir une signature rapide de ces Conventions et avenants. En effet, les fins d'années civiles sont souvent des périodes très chargées pour les Maires, sans compter sur les réunions, commissions de décisions, etc. qui ralentissent les prises de décisions de notre Administration Française.
C'est donc un travail colossal de courriers, courriels, relances, appels téléphoniques, etc. auquel s'est attelé M. le Président mais « qui ne lâche rien ! » et a suivi tous les dossiers jusqu'à obtention de leur réponse.
 - Chaque municipalité ayant donc des besoins et des exigences qui lui sont propres, les Conventions 2023 ont été établies pour plusieurs services :
 - . Pension Fourrière-Refuge uniquement à la SPA de Salon et sa Région (capture et transport via une tierce entreprise),
 - . Capture et transport des animaux en divagation à la SPA des Baux-de-Provence,
 - . Capture et transport des animaux en divagation avec pension en fourrière (puis refuge) à la SPA de Salon et sa Région (avec ou sans ramassage des cadavres),
 - . Trappage des chats errants puis stérilisation et dépose sur leur lieu de vie = **chats libres**.



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

→ Nos 43 communes conventionnées sont les suivantes :

Alleins, Aurons, Aureille, Cabannes, Charleval, Châteaurenard, Cornillon-Confoux, Coudoux, Eygalières, Eyguières, Eyragues, Fontvieille, Gignac-la-Nerthe, Grans, Graveson, La Barben, La Fare-les-Oliviers, La Roque d'Anthéron, Lamanon, Lambesc, Lançon-Provence, Le Paradou, Les Baux-de-Provence, Maillane, Mallemort, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Miramas, Mouriès, Pélissanne, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Victoret, Salon-de-Provence, Sénas, Tarascon, Velaux, Ventabren, Vernègues.

b) Point RH

- M. Le Président Philippe ADAM a mis en place depuis le mois de juin 2022 une politique d'accueil de stagiaires.
- Ainsi, plusieurs personnes en apprentissage, reconversion professionnelle, formations diverses dans le secteur animalier, etc. ont pu bénéficier durant plusieurs semaines voire plusieurs mois d'un apprentissage sur le terrain directement pour parfaire leurs connaissances et valider leur formation.
- Côté personnel, de nombreux changements ont vu le jour et un large renouvellement de l'équipe a été opéré pour le plus grand bien de notre organisation.

c) Point sur les enquêtes

Durant l'année 2024, **82 enquêtes ont pu être réalisées dont 90 visites**, 8 enquêtes qui ont abouti au retrait de 6 chiens et 8 chats placés au refuge, 1 euthanasie, ainsi qu'à de 1 dépôts de plainte :

- Aurons : 2 enquêtes
- Eygalières : 1 enquête
- Châteaurenard : 1 enquête
- La Barben : 3 enquêtes
- Lançon-Provence : 1 enquête
- Sénas : 3 enquêtes ; dont une qui a nécessité 4 visites, **1 chien retiré placé au refuge**
- Eyguières : 1 enquête
- La-Fare-les-Oliviers : 1 enquête ; **2 chiens et 2 chats retirés placés au refuge**
- Saint-Martin-de-Crau : 3 enquêtes, **1 brebis euthanasié**
- Grans : 4 enquêtes
- Lamanon : 2 enquêtes
- Maillane : 1 enquête
- Miramas : 8 enquêtes et **1 dépôt e plainte**
- Graveson : 1 enquête, **6 chats retirés placés au refuge**
- Port-Saint-Louis-du-Rhône : 8 enquêtes
- La Roque d'Anthéron : 1 enquêtes, **1 chien retiré placé au refuge**
- Pélissanne : 2 enquêtes
- Mallemort : 1 enquête
- Charleval : 1 enquêtes avec 3 visites
- Grans : 4 enquêtes

Refuge et Fourrière Camille Rocquelain
Quartier du Talagard – 13300 Salon de Provence
Association loi 1901 – N°Siret 78277891400021
www.spa-salon-de-provence.fr



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



défense
l'animal

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

- Salon-de-Provence : 26 enquêtes
- Velaux : 1 enquête
- Saint-Rémy-de-Provence : 1 enquêtes, 4 visites
- Cabannes : 3 enquêtes, **2 chiens retirés placés au refuge**
- Lambesc : 1 enquête
- Raphèle : 1 visite post adoption.

A) REALISATIONS EFFECTUEES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVUES REALISEES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE 2024:

- *Après les très nombreux investissements réalisés en 2020 et 2023, l'année 2024 marque une pause due au manque manifeste de moyens financiers et le report des engagements financiers de la Ville de Salon-de-Provence sur le projet de construction d'une salle de réunion-de bureaux-de vestiaires, la rénovation de notre buanderie et l'agrandissement de l'infirmier chiens (engagements toujours pas honorés en ce début juin 2025 ce qui nous empêche de solliciter auprès de vos services le règlement de la subvention d'investissement de l'année dernière !).*

Cependant quelques travaux ont tout de même été réalisés par la création d'un nouveau box de fourrière d'attente (dits « pompiers ») en zone fourrière, création d'une nouvelle ouverture sur le chemin public et mise en place d'un nouveau portail favorisant une accessibilité rapide à la zone fourrière (située en zone sud de notre terrain).

Un investissement de **22.000,00 €**

- En 2024 le SPANC de la Métropole AMP a réévalué notre taxe des ordures ménagères tout en nous retirant 2 conteneurs gris.
Notre taxe est **passée de 600,00 € à 4.700,00 € annuel. Nous ne remercierons pas !**
- Durant cette année 2024, nous avons eu aussi de nombreuses réparations à effectuer sur notre flotte de véhicules pour près **de 20.000,00 €**
- Nous avons reconduit notre accord de partenariat avec l'hebdomadaire du Pays Salonais dès novembre 2023 avec nos 8 parutions sur l'année la distribution de 1030 exemplaires que nous devons assurer selon les termes de notre contrat d'échange avec « **LE REGIONAL** » qui est une publication hebdomadaire du Pays Salonais créée en 1912.

Nos accords : Un article d'une demi (1/2) page et un encart publicitaire d'un quart (1/4) de page nous sont dédiés tous les mois et demi, en plus de mille trente (1030) journaux offerts que nous nous engageons en contrepartie à les distribuer, et la mise en avant de cet hebdomadaire sur toute notre communication.

- Nous avons aussi participé à plusieurs rubriques animalières de l'émission « Vos êtes formidable » diffusée sur France 3 PACA et répondu à plusieurs demandes d'interview avec le journal « LA PROVENCE » et divers radio telle que « France Bleu Provence » entre autre
(voir revue de presse sur notre site www.spa-salon-de-provence.fr).

Refuge et Fourrière Camille Rocquelain
Quartier du Talagard – 13300 Salon de Provence
Association loi 1901 – N°Siret 78277891400021
www.spa-salon-de-provence.fr



SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA REGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



défense
l'animal

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

rubrique « On parle de nous »,

B) PROJETS ET PERSPECTIVE 2025 :

- Mise au norme des installation électriques pour 42.000,00 €
- Révision à la baisse des contrats de téléphone avec la mise en œuvre d'un système d'annonce faisant office de standard et le passage de toutes les caméras en Wifi
- Depuis 2021, **Mme Francine PLUVINAGE - Secrétaire Générale de notre Association**, a repris la gestion des Bénévoles, elle a suivi près de 140 demandes de rendez-vous en 2024
- **Il y a eu sur 2024 environ 150 bénévoles réguliers valorisés en recettes et dépenses à près de 500.000,00 €.**

Salon-de-Provence le lundi 02 juin 2025

Philippe ADAM

Président de la SPA de Salon de Provence et sa Région

president@spa-salon-de-provence.fr – 06 61 92 68 09



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954
- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

Transmettez à la SPA de Salon et sa Région
et perpétuez la trace qu'il a laissé dans votre vie

LEGS • DONATION • ASSURANCE-VIE



DEMANDE D'INFORMATION EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ



A renvoyer sous enveloppe affranchie à :

**SPA de Salon et sa Région • Refuge-fourrière Camille Rocquelain
Quartier du Talagard • 13300 SALON-DE-PROVENCE**

Renseignements : 04 90 42 20 77 ou accueil@spa-salon-de-provence.fr

☐ **Oui**

Je souhaite recevoir une information, sans engagement de ma part, sur les legs, les donations et les contrats d'assurance-vie.

☐

Je souhaite que M. Philippe ADAM, Président de la SPA prenne contact avec moi.

president@spa-salon-de-provence.fr
ou 06 61 92 68 09



☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

CP :

Ville :

Tél. :

Email :@.....

Si votre animal venait à être seul, nous prendrions soin de lui.

Refuge et Fourrière Camille Rocquelain
Quartier du Talagard – 13300 Salon de Provence
Association loi 1901 – N°Siret 78277891400021
www.spa-salon-de-provence.fr